Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques d'HERIC (OGEC) Ecole privée St Joseph Ste Marie 9 Allée de la Châtaigneraie 44810 HERIC



LIVRET D'INFORMATIONS ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Chers parents,

Vous avez choisi l'école Saint Joseph/ Sainte Marie et nous vous remercions.

Vous trouverez dans ce livret des informations importantes.

L'école Ste Marie St Joseph fonctionne autour de l'équipe éducative avec deux associations de parents.

L'OGEC : organisme de gestion de l'enseignement catholique

Est une association d'éducation loi 1901 à but non lucratif, qui assure la responsabilité juridique, sociale, morale et financière de l'établissement. Elle est composée de parents bénévoles représentée par M. DEHAIS Mathieu président OGEC.

L'APEL : Association des parents d'élèves des écoles libres

C'est une équipe de parents d'élèves bénévoles, regroupée en association loi 1901 à but non lucratif. Elle participe de manière concrète aux projets de l'école.

Son objectif est autre de récolter des fonds par appel de cotisations et d'organisation de manifestations (marché de Noël, vente de gâteaux bijou, loto...), c'est aussi de permettre un échange entre les parents, les enseignants et la direction.

Le président est M. LEFRANC Jérôme,

N'hésitez pas à nous rejoindre.

LES FRAIS DE SCOLARITE

Les rétributions servent à financer les constructions et l'entretien des bâtiments scolaires.

Il est préconisé le prélèvement automatique, les mensualités se font sur 10 mois. Vous recevrez une facture annuelle début octobre avec votre échéancier par mail sous l'adresse notification@noefil.fr

Les dépenses annexes telles que séjour, sortie scolaire, manuels...seront prélevées avec les frais de scolarité.

Nous vous proposons deux montants de contribution par élève (les montants s'entendent assurance comprise) : 295€ ou 330€. Ce deuxième tarif, dit solidaire, est mis en place pour ceux qui estiment pouvoir faire un geste financier.

<u>Tarifs pour les enfants habitant la commune d'Héric et pour ceux dont la mairie de résidence verse une subvention à notre école</u> :

Nombre d'enfants	Tarif annuel de base	Par mensualité	Tarif annuel solidaire	Par mensualité
1	295€	29.50	330€	33€
2	590€	59.00	660€	66€
3	795€	79.50	900€	90€
4	1000€	100.00	1140€	114€

Eveil à la Foi, Catéchèse et culture Chrétienne : 10 € par enfant à partir du CE1

<u>Tarifs pour les enfants n'habitant pas la commune d'Héric et dont l'école ne bénéficie d'aucune subvention</u>, il faudra ajouter au tarif ci-dessus **une somme supplémentaire par enfant** qui correspond aux frais de fournitures scolaires et activités diverses.

Nombre	Tarif annuel	Par	Tarif annuel	Par
d'enfants	de base	mensualité	solidaire	mensualité
1	357€	35€70	392€	39€20
2	714€	71€40	784€	78€40
3	981€	98€10	1086€	108€60
4	1248€	124€80	1388€	138€80

Eveil à la Foi, Catéchèse et culture Chrétienne : 10 € par enfant à partir du CE1

NOTA IMPORTANT

Suite à divers problèmes rencontrés, en cas de retard ou défaut de paiement, sans aucune explication, ou réponse de votre part, une procédure de recouvrement contentieuse sera systématiquement lancée.

> ASSURANCE SCOLAIRE INCLUSE

Dans un souci d'équité et par devoir de précaution, nous avons choisi d'inclure d'office la souscription à un contrat groupe "INDIVIDUELLE ACCIDENT" pour l'ensemble des élèves, auprès de la Mutuelle Saint-Christophe dans les frais de scolarité.

Cette assurance, obligatoire au plan scolaire pour les sorties et les voyages, couvre les élèves, 24 H/24, du jour de la rentrée au dernier jour des vacances d'été pour les activités scolaires et extra-scolaires.

Pour prendre connaissance des garanties qui couvrent votre enfant et obtenir une attestation d'assurance scolaire connectez-vous à l'Espace parents de Saint-Christophe assurances : http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents

➤ EVEIL A LA FOI, CULTURE RELIGIEUSE, CATECHESE

Tous les élèves de CE1 bénéficient d'un éveil à la foi.

Pour cela, ils auront comme support « les aventures de Zou »

A partir du CE2, vous avez la possibilité entre la culture religieuse et la catéchèse dont les manuels seront :

- Culture religieuse : « Anne et Léo »
- Catéchèse : « Promesse de Dieu »

C'est pourquoi il vous est demandé une participation financière pour tous les élèves du CE1 au CM2 de 10€/enfant sur un coût total de 15€. La différence est prise en charge par l'OGEC.

> GARDERIE

→ Lieu et horaires :

- Lieu : salle de garderie du côté de l'école maternelle

- Horaires :

- Matin: 7 h 30 à 8 h 40 avec une fermeture des portes à 8h35.
- Soir : fin de la classe jusqu'à 18h30.

→ Facturation

L'accueil périscolaire est facturé toutes les 10 minutes dans un souci d'équité et de plus grande flexibilité.

Le tarif est 0,45 € les 10 mn

La facturation sera mensuelle et le paiement sera effectué par prélèvement automatique.



Les factures de garderie sont prélevées à la même date que les frais de scolarité c'est-à-dire le 15 de chaque mois à partir du 15 octobre 2024.

→ Règlement de la garderie

Présence - pointage

Afin d'éviter toute erreur de manipulation seul le personnel est habilité à utiliser les douchettes de scan pour le pointage des heures d'arrivée et de départ.

Nous vous demandons de **respecter les horaires**. Tout dépassement mobilise le personnel et entraînera de ce fait une majoration de 10 euros. En effet votre retard engendre un surcoût des charges salariales pour l'OGEC.

Si toutefois vous étiez en retard à la garderie du soir, merci de nous prévenir au 07.66.55.25.86

Etude surveillée

Les lundis, mardis et jeudis soir, une surveillance aux devoirs sera assurée le soir à partir du CE2, afin de permettre aux enfants volontaires de s'avancer dans leur travail. Toutefois, nous précisons qu'il s'agit d'une simple surveillance sans aide particulière, ni vérification ou contrôle d'aucune sorte.

Rendez-vous parents/enseignant

Lors de rendez-vous parents/enseignant, les parents qui le souhaitent peuvent mettre leur(s) enfant(s) au périscolaire. **Cependant il n'y aucune gratuité autorisée** et la présence d'un nouvel élève engendrera une facture avec la tarification du périscolaire en vigueur.

> RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est municipale.

Les enfants de l'école St Joseph Ste Marie déjeunent à l'école Marie Curie. Un chemin sécurisé a été prévu pour les trajets entre les deux écoles. **Nous vous rappelons de prévoir une tenue adaptée en cas de pluie.**

Les réservations pour les repas doivent se faire sur votre espace personnel, créé par la mairie sur le portail Familles.

Important : Pour tout problème survenant sur le temps du midi (12h30 – 13h30) merci de vous adresser à la mairie

> STATIONNEMENT

Deux parking sont mis à votre disposition aux abords de l'école.

Pour des raisons de sécurité, nous vous rappelons que la zone de retournement des cars n'est pas une zone de stationnement.

Pour rappel dans le cas où vous déposez votre enfant au portail avant 8h40, celui-ci reste sous votre responsabilité.

▶ ABSENCES ECOLE

Ne pas utiliser le site de l'école pour nous avertir de l'absence de vos enfants.

Vous devez impérativement signaler toute absence de votre ou vos enfant(s)

LE MATIN avant 9h25:

- Par téléphone au 02.40.57.67.34.
- Ou par mail ecolestjosephstemarieheric@gmail.com

Nous vous rappelons également que l'école est obligatoire. Conformément aux directives de l'Inspection Académique pour toute absence exceptionnelle (hors maladie), vous devez adresser un courrier de demande d'autorisation exceptionnelle d'absence à monsieur l'Inspecteur d'Académie (formulaire de contact disponible sur le site ac-nantes.fr).

Nous vous remercions d'avoir pris la peine de lire attentivement ce règlement.

Pour le bureau de L'OGEC,

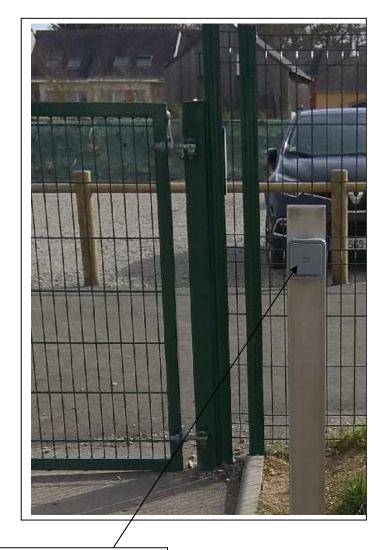
M. DEHAIS Mathieu, Président.

INFORMARTION COMPLEMENTAIRE

> ACCES ECOLE



Pour avoir accès à l'école merci d'appuyer sur la sonnette, de rester devant la caméra et de vous présenter à la demande de votre interlocuteur.



Et pour sortir il vous faut déverrouiller le portail en appuyant sur ce bouton.